UN DISCOURS DU PRÉSIDENT REEDER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

taillement, le chef de l'Administration militaire a été amené à faire l'importante déclaration que voici :

Je suis autorisé à porter à votre connaissance que le Fuehrer a l'intention, si la population belge remplit les obligations qui lui sont imposées par la mise au travail obligatoire en Allemagne, de ne plus appliquer le statut des prisonniers de guerre tout d'abord à 20.000 prisonniers de guerre belges et de les assimiler aux ouvriers belges libres en Allemagne en ce qui concerne leurs conditions de travail et leurs congés dans leurs foyers. La mesure dans laquelle les prisonniers de guerre belges jouiront de cette liberté conditionnelle dépendra de la population du pays même.

Mesures de protection, d'ordre alimentaire, social et familial

Dans la suite de son discours, le président Reeder a annoncé des mesures de protection d'ordre alimentaire, social et familial pour les ouvriers en particulier. Il a précisé que les femmes ne seraient pas envoyées en Allemagne et que les mères de familles nombreuses et les agriculteurs seront exemptés du travail obligatoire dans le Reich. En outre, des exemptions définitives ou provisoires seront accordées pour tous les cas isolés et malheureux.

Le président a aussi annoncé que la situation du ravitaillement est susceptible de s'améliorer très sensiblement pour peu que les producteurs et les consommateurs fassent preuve de discipline.

Enfin, abordant le chapitre du terrorisme communiste, il a précisé les résultats très satisfaisants de la lutte engagée par la police allemande contre les criminels à la solde de Londres ou de Moscou :

La presse, a-t-il dit, a déjà annoncé l'arrestation de 310 terroristes de 522 agents communistes et l'élucidation de 188 attentats à la vie, à la santé et à la propriété de citoyens belges. Ultérieurement, les services allemands ont encore atteint d'autres résultats remarquables. Depuis avril, 127 terroristes et leurs complices, 72 agents communistes ont été écroués et 24 attentats sur des citoyens belges ont été élucidés. Parmi les terroristes arrêtés se trouvent plusieurs personnes qui occupent des postes dirigeants. En outre, on a mis la main sur une grande quantité de mines explosives, de fusils, de revolvers et de munitions.

Un « gouvernement » qui abandonne le pays dans le but de semer le trouble

Après avoir parlé de l'attitude des autorités religieuses, le président Reeder fit ressortir les efforts qu'exerce de l'étranger le « Gouvernement belge » en exil lequel a abandonné le pays dans le but de semer le trouble.

Prendre la fuite, abandonner le pays à lui-même est tout aussi facile que d'inciter, alors que l'on se trouve soi-même en sécurité, d'une manière inconsciente de ses responsabilités, la population à faire des actes dont les graves conséquences devront être supportées non pas par ces Messieurs de Londres, mais par la seule population belge.

Quiconque donne des ordres, doit aussi se trouver sur place pour en diriger l'exécution et pour en supporter les conséquences. Comme ces Messieurs les Ministres n'ont nullement le désir et ne peuvent aucunement appliquer ce principe élémentaire, ils sont tout autant dépourvus qu'inconscients des responsabilités. Ce n'est ni à eux, ni à leurs mandataires de troubles que l'on doit le fait que la Puissance occupante n'a pas été obligée, au cours de l'année dernière, de faire usage de moyens de coercition par les armes dont disposent normalement et effectivement une occupation militaire.

Nous le devons tout au contraire à l'attitude compréhensive de la grande majorité des classes laborieuses de la population. Nous devons en remercier tout spécialement les milliers de Flamands et de Wallons qui, dans leur clairvoyance et leur haute conscience, ont reconnu le sort commun qui nous lie maintenant et pour l'avenir, ont rempli les outils de la bêche à la main à la place d'où dans les rangs de l'armée allemande leur devoir tant à l'égard de leur patrie que de l'Europe.

Le président termina par ces mots :

« Nous devons accomplir jusqu'au bout, avec fermeté, ce qui consiste de faire pour notre avenir et à part cela, tout ce que nous commande l'honneur. »

CRÉATION D'UN CONSEIL FÉDÉRAL MIXTE EN INDOCHINE

Vichy, 4. — Un décret paru ce matin au « Journal Officiel » porte création d'un Conseil fédéral mixte en Indochine. Ce Conseil qui est adjoint au haut commissaire sera chargé de donner son avis sur toutes les questions d'intérêt général. Il comprendra trente membres français et treize membres indochinois.

ECHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 6 juin 1943. — Soleil : Lever à 5 h. 51. Coucher à 21 h. 48.

Aujourd'hui : Saint-Claude. — Demain : Saint-Marcellin.

UNE RÉVÉLATION DE M. P. LAVAL

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

re : 1° s'il est attaqué. En 1939, la France ne se trouvait dans aucun de ces deux cas.

L'homme d'Etat français évoqua alors les raisons qui furent imaginées pour entraîner la France dans la guerre sans même demander l'avis des deux Chambres.

Et il parla du traité militaire secret franco-polonais.

— On nous a dit, déclare-t-il, que la France se devait, en septembre de déclarer la guerre à l'Allemagne parce que nous avions des engagements envers la Pologne.

Quels étaient ces engagements ? se demandait-on. On nous répondait qu'il s'agissait d'un traité militaire secret. Avant la guerre, les traités les plus secrets étaient connus de tout le monde. Nos engagements envers la Pologne, eux, firent exception à la règle.

Ils étaient secrets. Ils le demeurèrent. Ils restèrent même tellement secrets que, moi qui vous parle et qui fus, avant 1939, président du Conseil et plusieurs fois ministre des Affaires étrangères, je n'ai jamais été mis au courant de leur conclusion. Je ne savais même pas qu'ils existaient.

Des choses dites pour la première fois

On m'a affirmé par après que ces engagements furent signés en 1922. Donc dix-sept ans auparavant. Et depuis, ils se trouvaient dans les archives secrètes des états-majors français et polonais, d'où ils ne sortirent que pour nous plonger brusquement dans la guerre.

Les auditeurs furent fort frappés de cette révélation. C'est en effet la première fois que ces choses sont dites.

Faire l'Europe pour gagner la guerre

Le chef du gouvernement poursuivit alors en montrant combien cette guerre est absurde qui commença pour l'indépendance de la Pologne. En effet, la situation présente est telle, dit-il, que, quel que soit le vainqueur, la Pologne sera morcelée ou disparaîtra de la carte. Si l'Allemagne gagne, le régime du « gouvernement général » continuera en Pologne sous une forme ou l'autre. Si c'est le bloc anglo-américain ou son allié soviétique, le sort de la Pologne dépendra de l'U.R.S.S.

Et l'exemple de Katyn montre quel genre d'indépendance est réservé aux Polonais.

Enfin, M. Pierre Laval aborda alors le problème de l'Europe. Il montra qu'il s'agit non seulement de gagner la guerre contre les puissances extraeuropéennes pour faire l'Europe, mais de faire l'Europe pour gagner la guerre.

« L'Europe nouvelle, affirme-t-il, se fera sur la reconnaissance des différences nationales. Elle respectera le principe de nationalité.

Chaque pays devra pouvoir se donner le régime qui convienne à son caractère, à ses besoins et à ses aspirations.

Mais pour que la guerre ne recommence plus d'ici dix ans, d'ici à vingt ans, il faudra que les nations européennes puissent s'entendre, se rapprocher et s'unir dans une paix féconde.

C'est pourquoi leurs régimes s'inspirent du principe autoritaire qui prévaut déjà aujourd'hui dans la plupart des pays.

C'est sur cette large vue de l'avenir que M. Laval termina son allocution aux volontaires français de Tunisie.

LE MARÉCHAL PÉTAIN RESTERA A SON POSTE QUOI QU'IL ARRIVE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le Maréchal aborde ensuite les questions sociales et souligne sa ferme volonté d'aider les paysans et les ouvriers et de les doter d'un statut.

A propos des raids terroristes anglo-américains contre les villes françaises, le chef de l'Etat déclare textuellement : « On ne peut trouver aucune excuse à une telle guerre. Ce n'est pas combattre que de semer la mort dans des cités sans défense, les victimes étant presque toujours de pauvres gens ».

On souligne, à Berlin l'attitude droite et claire du Chef de l'État

Berlin 4. — A propos des déclarations faites par le maréchal Pétain à un journaliste français, on constate à Berlin que le Maréchal affirme par la une fois de plus l'attitude droite et claire dont il ne s'est jamais départie.

Il est bien possible que cette déclaration soit à mettre en rapport avec les entretiens de Gaulle-Giraud, auxquels le Maréchal a opposé à nouveau l'affirmation de la souveraineté incontestable du gouvernement de Vichy.

On note tout particulièrement les termes sévères avec lesquels il a stigmatisé les méthodes de terreur de l'aviation anglo-saxonne. En France aussi, un Européen s'élève maintenant violemment contre les agressions barbares que les Anglo-Américains commettent contre l'Europe.

UN ARTICLE DU Dr GOEBBELS

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une parade à la propagande antisémite

Et le Dr Goebbels considère que la soudaine dissolution du Komintern est une parade à la propagande antisémite qui commence à porter ses fruits même dans les pays ennemis de l'Allemagne et qui a démasqué le vaste complot juif. Mais il suffit, écrit-il, d'observer le jeu mené par les juifs de Moscou de Londres et de Washington pour comprendre le véritable sens de ce geste.

En effet, les juifs de Moscou ont antidaté la dissolution du Komintern, qui a été ainsi effectuée avant l'envoi de la lettre de Roosevelt à Staline. Ils ont voulu par là faire croire à l'opinion publique, dont ils n'ont pas une très haute idée, que le bolchevisme ne constituait plus un danger et que la propagande allemande n'avait plus d'objet.

« Cela prouve simplement, écrit le Dr Goebbels, que contrairement à ce que l'on affirmait, l'influence de notre propagande n'était pas négligeable et que le véritable but de la dissolution du Komintern était de la paralyser. »

Les Juifs jouent leurs dernières cartes

Après avoir rappelé que la mesure prise par Staline constitue un nouveau danger, l'action secrète du parti communiste étant plus efficace que son activité reconnue, le Dr Goebbels pense que « cette manœuvre est une preuve de l'approche d'une grave crise spirituelle dans le camp de nos ennemis ».

Les juifs jouent leurs dernières cartes mais, écrit-il, les Anglais et les Américains en constateront les conséquences, car « qui se nourrit de juif, en meurt ».

Et le Dr Goebbels affirme en terminant que seules les puissances de l'Axe se maintiennent fermes dans un monde agité et secoué.

« Les idées sont, conclut-il, les forces motrices de l'évolution militaire et politique, la guerre n'a pas détruit notre conception du monde, mais l'a, au contraire, renforcée. »

AU COMITÉ D'ALGER

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Selon le service d'informations britannique, il n'y a pas de doute que ces personnalités seront demises de leurs fonctions.

Les cercles gaullistes auraient présenté deux candidats aux postes bientôt vacants, à savoir : le général Legentilhomme et le général Dartagnieu, appartenant tous deux au « Comité national français » à Londres.

D'autre part, Reuter mande d'Alger que Giraud et de Gaulle se sont mis d'accord sur la création d'un bureau d'informations dissident.

Les Anglo-Américains se réservent d'imposer à la France le régime qu'ils désirent

Genève, 4. — On mande de Londres :

Dans une interview accordée au correspondant algérois de la B.B.C., M. Mac Millan, représentant diplomatique de Grande-Bretagne en Afrique du Nord, a déclaré que des divergences de vues entre de Gaulle et Giraud étaient « inévitables ».

Le diplomate britannique souligne que la politique intérieure de la France serait de toute façon déterminée, après la guerre, par les puissances anglo-saxonnes, si bien que les différend actuel ne revêt qu'une importance toute relative.

Les Anglo-Américains, « ajoute M. Mac Mille, ferment les yeux sur ces querelles car ils ont « besoin momentanément des services de l'administration française » en Amérique du Nord.

LES ENGAGÉS A LA L.V.F. SONT LIBÉRÉS DU SERVICE DU TRAVAIL

Vichy, 4. — Les jeunes Français tombant sous l'obligation d'aller travailler en Allemagne, auront la possibilité, en vertu d'une décision de M. Laval, de s'enrôler dans la Légion des volontaires contre le bolchevisme.

Dans ce cas ils seront libérés du service du travail. Le gouvernement a en outre décrété que les anciens membres de la Légion des volontaires appartenant à toutes les classes, seront également dispensés du travail en Allemagne.

COMMUNIQUÉ ITALIEN

Rome, 4. — Le Haut Commandement des forces armées communique :

Tard dans l'après-midi du 3 juin, des avions de combat allemands ont attaqué un convoi ennemi au large du cap Bon. Ils coulèrent un vapeur et incendièrent un deuxième.

L'ennemi a poursuivi son offensive aérienne contre l'île de Pantellaria. Les batteries de l'île ont détruit deux avions. Deux autres appareils furent descendus en combat aérien par des chasseurs germano-italiens.

Des avions ennemis ont bombardé et mitraillé les côtes de la Calabre et de la Sardaigne. On compte quelques victimes parmi la population civile et des dégâts peu importants.

UNE SÉDITION MILITAIRE EN ARGENTINE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les journaux du soir n'ont pas paru.

Des troupes traversent continuellement la ville. Des incidents se sont produits entre manifestants.

LA « PROPAGANDE » NORD-AMÉRICAINE EN AMÉRIQUE DU SUD

Buenos-Aires, 4. — La propagande incessante à laquelle les compatriotes de M. Roosevelt se livrent, chez nous, constitue non seulement un danger politique, mais encore une menace morale pesant sur l'Amérique latine, écrit le « Cabildo ».

Récemment encore, poursuit le journal, l'Institut Rockefeller a de nouveau voulu mettre à la disposition des pays ibéro-américains une somme de 14 millions de dollars, prétendûment pour « resserrer encore devantage nos rapports de bons voisinages ».

Ce qu'on veut cependant en réalité, c'est nous imposer la façon de vivre des Yankees, nous faire pâmer devant leur civilisation matérialiste et nous poser comme exemples de haute culture raffinée leurs autos, leurs glacières électriques, leurs films de gangsters et leurs romans policiers.

Les Américains du Sud, ajoute le « Cabildo », resteront imperméables à ces tentatives, car ils sont et resteront les fils spirituels de l'Europe, à laquelle ils doivent leur civilisation, leur idéologie et leur religion.

Pour conclure, le journal préconise de faire contrôler par la Banque centrale nationale les fonds dont la propagande nord-américaine dispose en Argentine.

LA GUERRE A L'EST

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Ces chiffres démontrent clairement que les Allemands possèdent toujours une supériorité aérienne écrasante en face des Soviets. Des informations de source anglaise ou soviétique tentent de faire croire que ces derniers temps d'importants engagements aériens se seraient produits à l'Est et que les Allemands auraient perdu 100 à 150 appareils au-dessus de la tête de pont du Kouban et dans les secteurs d'Orel et de Koursk.

A Berlin, on déclare que ces informations sont de pure invention.

En réalité, on a assisté à une vive activité aérienne de part et d'autre, dirigée contre des centres de ravitaillement.

Précisément au cours de ces opérations, les Soviets ont perdu de nombreux appareils, tandis que la Luftwaffe n'a enregistré que des pertes minimes.

Une vive agitation règne dans les milieux syndicalistes anglais

Genève, 4. — Le « Daily Herald » annonce qu'outre la Fédération des postiers, d'autres associations de fonctionnaires ont exprimé leur intention de s'affilier, d'ici peu, aux syndicats.

Le journal publie également une « lettre ouverte à M. Churchill », dans laquelle le premier ministre est invité à modifier de toute urgence certaines dispositions de la loi de 1927 sur les syndicats.

Si M. Churchill négligeait de s'occuper de cette question, poursuit le journal, il ferait éclater une crise de nature à mettre le gouvernement en péril. La loi sur les syndicats est l'œuvre de M. Baldwin. D'autres cabinets conservateurs, y compris celui de M. Churchill ont blessé profondément la classe ouvrière en refusant d'accéder aux désirs des syndicats sous prétexte « que ces exigences étaient inopportunes ».

On constate, de nos jours, que l'esprit « tory » se manifeste toujours davantage et que les conservateurs se croient vraiment la classe dirigeante de l'Angleterre.

M. Churchill, conclut le « Daily Herald », a pour mission d'endiguer ce courant, d'autant plus qu'il doit tenir compte du fait que les temps ont changés.

Les mineurs américains menacés d'enrôlement

Amsterdam, 4. — On mande de Washington à l'agence Reuter que l'ordre par lequel M. Roosevelt a enjoint les mineurs de reprendre le travail a été remis à M. John Lewis, lors d'une séance du comité chargé de déterminer la politique à suivre par la centrale des syndicats des mineurs. La séance a été immédiatement levée.

Le président Roosevelt a déclaré au cours de sa conférence de presse que les mineurs, ainsi que tous ceux qui interrompent le travail dans une industrie essentielle pour la guerre, sont passibles d'enrôlement dans les forces armées.

Informations Régionales

DES BANDITS ARMÉS PÉNÈTRENT DANS UNE FERME ET EMPORTENT 50.000 FRS A LE TRANSLOY

Les bandits armés continuent leurs tristes exploits.

C'est à *Le Transloy*, petit bourg dans la région de bapaume, qu'ils ont opéré.

En pleine nuit, vers 2 h. du matin, Mme Sy-Boulnois, 34 ans, demeurant rue Principale, fut soudain réveillée par des bruits de voix provenant de sa cuisine. Tout à coup la porte s'ouvrit brusquement et deux hommes masqués, armés de matraques, firent irruption.

La femme garda tout son sang-froid et feignit d'être en plein sommeil. Elle reçut la violente et aveuglante lumière d'une lampe électrique de poche en pleine figure, mais resta impassible.

Les deux malfaiteurs fouillèrent les meubles et comme ils ne trouvaient rien l'un d'eux s'exprima en patois : « Ch'magot n'est pas là, l'mieux qu'in a à faire ch'est d'l'assommer ». La pauvre femme sentant sa vie en danger fit comme si elle se réveillait.

« Ou est ton argent ? » dit l'homme en la secouant fortement. L'argent ! Les bandits l'avaient déjà. En effet ils l'avaient découvert dans la cuisine.

Ils quittèrent donc la maison ayant mis la main sur une somme de 14.000 francs, une montre en or, une montre bracelet, des torchons, des mouchoirs, de l'argenterie du vin, du lard, 15 livres de beurre et de la lingerie. Le tout peut être évalué 50.000 francs environ.

La gendarmerie de Bapaume chargée de l'enquête a recueilli un signalement complet des deux malfaiteurs.

Avant d'opérer chez Mme Sy ils avaient tenté de pénétrer chez Mme Vve Guise, rue des Bercesux. Ils ouvrirent une fenêtre, mais comme il y avait, derrière un tas de vaisselle le tout fut renversé et fit un bruit de casse qui eut le don de les mettre en fuite.

La gendarmerie procède actuellement à l'enquête et des recherches sont faites pour découvrir les cambrioleurs armés.

Un père de famille a le crâne fracturé au cours de son travail, à Neuville-Salesches

M. Roger Bienfait, 31 ans, demeurant à *Le Quesnoy*, employé à la Laiterie des Fermiers réunis à *Neuville-Salesches* était occupé à réparer un pneu de gros camion lorsque celui-ci éclata et fractura le crâne du malheureux ouvrier, lequel est père de quatre enfants.

Transporté dans le coma à l'hôpital du Quesnoy, il reçut les premiers soins des docteurs Caplaux de Poix-du-Nord et Beaurepaire du Quesnoy.

Son état est des plus graves et les docteurs ne peuvent encore se prononcer quand aux suites. Il n'avait pas repris connaissance jeudi soir.

JURY DES ÉTUDES MUSICALES DU NORD DE LA FRANCE

Voici les résultats proclamés à la suite de la séance d'auditions de piano qu'a tenue cette organisation le mercredi 2 juin, 302, rue Solferino, à Lille.

Rlementaire (2e div.). — *Ires mentions* : Simons Bourlet (Mme Saczin, Solesmes), Alban Lecat, Monique Mathieu, Palmyre Proost, Marcelle Martin (Mme Desramont de Cervin). — (1re div.) *Ires dist.* : Monique Villon (Mlle Tatinclou de Bavay), Emile Lalligier (Mme Benedetti, de Mélicourt) ; *2e dist.* : Hélène Bleau (Mme Saczin).

Primaire (2e div.) — *Ires ment.* : Josette Ternisien (Mme Desramont), Yvette Lefebvre (Mlle Tatinclau) ; *2e ment.* : Monique Lesne, Marie-Reine Moreau (Mme Saczin). — (1re div.), *Ires dist.* : Gérard Théry, Danielle Notelet (Mme Desramont), Marie-Thérèse Flament (Mme Saczin) ; *2e dist.* : Lucette Desmarecaux (Mme Desramont).

Secondaire (2e div.) — *2e ment.* : Jeannine Finet (Mme Benedetti). — (1re div.), *2e dist.* : Aline Allard (de Lille), Renée Botteqiun (Mme Desramont).

Supérieur (2e div.). — *2e dist.* : Max Porte (Mme Benedetti), Francine Sanier (M. Linglin, de Saint-Omer).

VALIDITÉ DES TICKETS DE CARBURANTS

Le Bureau Régional de Répartition des Huiles Minérales porte à la connaissance des consommateurs intéressés que la validité des tickets de carburants émis sur les différentes contingents a été fixée comme indiqué ci-après :

1° *Tickets ordinaires* :

Millésime mai 1943 : validite expirant le 7 juin 1943.

2° *Tickets avec surcharge « Contingent Agricole »* :

Millésime avril 1943 : validité expirant le 7 juin 1943.

Millésime mai 1943 : validité expirant le 7 juin 1943.

35 CARGOS « ALLIÉS » JAUGEANT 259.000 TONNES COULÉS EN TROIS MOIS PAR LES ITALIENS

Rome, 4. — Au cours des trois derniers mois, les forces aéro-navales italiennes ont coulé, en Méditerranée et dans l'Atlantique, trente-cinq cargos ennemis d'un tonnage global de 259.000 tonnes.

Sofia, 4. — La direction de la police annonce que des policiers bulgares ont abattu jeudi soir un dangereux conspirateur du nom de Gentschomiteff.

La Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du P.-de-C. reprend son activité

Le bureau de cet important groupement communique :

« En adressant aux membres de notre grande famille musicale l'expression de sa sympathie la plus cordiale, le Bureau les informe qu'il vient de décider de reprendre contact avec les sociétés affiliées à la Fédération.

» Cette décision a pour buts principaux :

» 1° De continuer à assurer, dans la mesure du possible et d'une façon précise et équitable le fonctionnement des œuvres philanthropiques (secours au décès de sociétaires et à la naissance de leurs enfants) ;

» 2° De réorganiser les « Examens Fédéraux » afin de préparer les jeunes instrumentistes et chanteurs susceptibles de prendre place au pupitre.

» En conséquence, le correspondant de chaque société est invité à se mettre en rapport avec M. Housieaux, administrateur, 3, rue d'Artagnan à Lille et de lui adresser :

» 1° La demande de réinscription de sa société avec noms et adresses du président, du chef et du correspondant ;

» 2° La liste de tous les sociétaires.

» D'autre part, il voudra bien régler par notre compte chèque postal (Lilla C.C. 993.43, Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, 3, rue d'Artagnan) le montant de la cotisation qui a été fixée à cinquante francs pour 1943 plus un franc par sociétaire inscrit sur la liste du secours orphéonique.

» Les inscriptions seront reçues jusqu'au 30 juin, dernier délai. Les examens fédéraux pourront fonctionner à partir du 1er août et jusque fin décembre pour l'année courante. L'administrateur donnera aux correspondants, qui en feront la demande, toutes indications relatives aux inscriptions et morceaux imposés. Joindre un timbre à toute lettre nécessitant une réponse ».

NOMINATIONS D'OFFICIERS DE PAIX

Par arrêté du 20 mai 1943 (J.O. du 1er juin), sont nommés :

M. Dimnet Pierre, officier de paix de 1re classe, au groupe mobile de réserve de Laon.

M. Bescoud Francois, officier de paix de 1re classe, au groupe mobile de réserve de Laon.

M. Estival Lucien, officier de paix de 1re classe au groupe mobile de Laon.

M. Normand Marcel, officier de paix hors classe, au corps urbain à Roubaix.

M. Carpentier Robert, officier de paix de 1re classe, au corps urbain à Béthune.

M. ojly Elisée, officier de paix de 1re classe, au corps urbain à Lille.

M. Dumont Alphonse, officier de paix de 1re classe, au corps urbain à Lille.

M. Venier Marc, officier de paix de 1re classe, au 2e groupe mobile de réserve à Lille.

M. Grandvallet Maurice, officier de paix de 1re classe, au 2e groupe mobile de réserve, à Lille.

M. Morel Charles, officier de paix de 1re classe, au groupe mobile de réserves Flandres à Lille.

STAGE DE MONITRICES-ÉDUCATRICES

Un stage de monitrices-éducatrices est prévu à l'Ecole des Cadres Féminins de *Saint-Cloud*, du 14 juin au 13 juillet prochains.

Ce stage est destiné à former au point de vue éducatif (doctrine, culture générale, pédagogie) des monitrices-éducatrices de diverses spécialités. C'est ainsi que les candidates possédant le baccalauréat ou le Brevet supérieur pourront devenir des monitrices-éducatrices destinées à dispenser un enseignement de caractère général. Celles qui seraient titulaires d'un diplôme valable pourront se consacrer à l'enseignement ménager. Enfin d'autres, qui auraient aptitudes à présenter un dossier artistique intéressant, se verront spécialiser dans le dessin.

Les candidatures devront être envoyées au siège de la Délégation du Secrétariat général de la Jeunesse, 118, rue Meureln à *Lille*, avant le 8 juin 1943.

DES EMPLOIS SERONT VACANTS A LA PREFECTURE DU NORD

En raison du départ des jeunes gens des classes 1940 41 et 42 pour le Service du Travail obligatoire, des emplois seront vacants incessamment à la Préfecture du Nord.

Les candidats à ces emplois, qui doivent posséder soit un diplôme de licence, soit le baccalauréat, soit le brevet supérieur, devront adresser leur demande à la Préfecture, 3e division, 4e bureau, Service du Personnel.

RADIO-LILLE

PROGRAMME DU 6 JUIN 1943
(de 11 heures à 13 heures)

Causerie des spectacles de M. *Jules Tardieu*. — Orchestre sous la direction de *Maurice Dehette* : Mohican, swing-fox ; Sur les rives de la Lobeau (arrangement de Raoul Du Bois) ; A travers chants (un pot pourri) ; a) Berceuse, b) La cinquantaine, deux soli de violoncelle interprétés par Michel Pouchain ; Bonsoir, Madame la Lune, slow-fox, chanté par Bernoville ; a) Le poisson rouge, b) Fina mouche, deux soli d'accordéon interprétés par Marcel Wiédague ; La chanson que je préfère, slow-fox, chanté par Bernoville ; Nuages, slow-fox ; Ping-pong, swing-fox — « Nos peintres » de Jean-Serge Debus. — Audition de polychonie musicale du XVIe siècle par la Petite Chanterie de Lille, sous la direction de M. Francis Schelstraete : a) Mignonne, allons voir si la rose, b) Ce moya de Mey, c) La belle Aronde. — Le Mystère du 421 (*premier episode*), drame policier de *Simons*, avec le concours de l'auteur, Line Dartel, Jouvenel, Breyer, Bouteiou, Darlex, Line Alexandre, Lemaire, Lemoine, Mme Ridez, Bertal, Lamberty, Mme Andrée Parey, Lefebvre, Duhamel, Claude Noël, Triolet, Yvonne Nys. — Causerie sportive par *M. Marcel Peltier*.

Des nouvelles de nos prisonniers

Voici encore un Groupe de Gars du Nord et du Pas-de-Calais, appartenant au STALAG VIII A, qui adressent leur bon souvenir à leurs parents et amis. Il s'agit de : RIFFLART, de Mouvaux ; TOURBIER, de Sainghin-en-Weppes ; DEKENS, de Lambersart-Canteleu ; DECLERCQ, de Roubaix ; DEMAILLY, de Béthune ; PATTYN, de Lille ; DECONYNCK, de Lille ; FRIANT, de Calais ; DIERICK, de Lille ; BRICE, de Raismes ; GHILLEBAERT, de Lomme, et CANVA, du Marais de Lomme.

NOS RENSEIGNEMENTS
pour la défense de vos intérêts

Le règlement des allocations est subordonné à la destruction des meubles meublants, ainsi que des objets ménagers. L'Etat apporte son concours pour permettre le rachat de ces meubles et objets ménagers.

Mais il est nécessaire que la destruction de ces biens ait été constatée en même temps que l'immeuble.

La destruction des meubles seul ou leur enlèvement ne donne aucun droit à l'allocation de l'Etat.

DOMMAGES ECARTES

Les destructions avant entraîné des dommages inférieurs à la somme de 500 francs sont écartées de la loi.

DES MODES DE REGLEMENT

La loi prévoit notamment deux modes de règlement : l'indemnité forfaitaire et l'indemnité calculée d'après la police incendie souscrite par le sinistré.

CALCUL DE L'INDEMNITE FORFAITAIRE

Le règlement de cette indemnité est calculé sur le nombre de personnes vivant au même foyer :

Une personne seule, 5.000 fr. plus 2.000 fr. par personne habitant régulièrement dans l'immeuble.

Une personne célibataire ou mariée, mais vivant seule en dehors de son conjoint, avant plusieurs enfants, peut prétendre à une somme de 10.000 fr. plus 5.000 fr. par enfant plus 2.000 fr. par personne habitant régulièrement dans l'immeuble.

Un ménage légitime recevra 15.000 francs et s'il a des enfants, une somme de 5.000 francs par enfant, plus une somme de 2.000 francs par personne habitant régulièrement dans l'immeuble.

QUELQUES EXEMPLES

Voici quelques exemples tirés du bischure édité par les soins du Commissariat technique à la reconstruction immobilière.

Vous êtes marié, vous avez quatre enfants dont trois habitant avec vous, dans votre maison, tandis que le quatrième est employé dans une autre ville ; votre mère vivait avec vous et vous avez une servante qui couchait dans la maison. Enfin votre beau-frère et son mari étaient venus passer quelques jours chez vous lorsque le sinistre est survenu.

L'enfant qui n'habitait pas avec vous ne peut être compris dans le calcul ; même mesure pour votre beau-frère et son mari, lesquels n'étaient que de passage.

L'allocation s'établit donc ainsi :

Ménage	15.000 fr.
Les 3 enfants (5.000 × 3)	15.000 fr.
La mère	2.000 fr.
La servante	2.000 fr.
Soit un total de	34.000 fr.

***

Dans le cas où l'immeuble contenant le mobilier n'aurait que partiellement détruit, la location de l'Etat sera proportionnelle à l'état de destruction des locaux occupés. C'est ce qu'on appelle le quantum de destruction, lequel quantum sera déterminé par l'Administration.

Cinq taux sont prévus :

1° Pour un quantum de destruction inférieur à 25 %, aucune allocation ;

2° Pour un quantum de destruction supérieur à 25 % et allant jusque 25 %, allocations fixées à 25 % de leur taux normal ;

3° Pour un quantum de destruction compris entre 25 et 50 %, allocations fixées à 50 % du taux normal ;

4° Pour un quantum de destruction compris entre 50 et 75 %, allocations fixées à 75 % du taux normal ;

5° Pour un quantum de destruction compris entre 75 et 100 %, allocations fixées à 100 % du taux normal.

***

Si plusieurs familles habitaient séparément le même immeuble, le calcul sera fait séparément pour chaque famille et le quantum de destruction déterminé pour chacune d'elle.

Exemple :

Trois ménages occupaient un immeuble complètement détruit :

Au 2e étage : mari, femme, deux enfants : allocation totale de 25.000 francs.

Au 1er étage : mari, femme et une servante : 17.000 francs.

Au rez-de-chaussée : mari, femme : 15.000 francs.

L'immeuble étant entièrement détruit, le quantum de destruction est évidemment 100 % en chaque ménage touché l'allocation complète.

Si l'immeuble n'est que partiellement détruit, le quantum de destruction est ainsi fixé :

Pour le 2e étage : 100 %.

Pour le 1er étage : 85 %.

Pour le rez-de-chaussée : 15 %.

Les ménages toucheront :

Pour le 2e étage, 100 % de l'allocation au taux normal, soit 25.000 francs.

Pour le 1er étage, 100 % 17.000 fr.

Pour le rez-de-chaussée, 25 % 3.750 francs.

***

Nous dirons prochainement comment il y a lieu de procéder pour faire valoir ses droits.

CHRONIQUE DES VIEUX TRAVAILLEURS

81e Série de Questions

— Réponse à B. E. 222, à Beauvois-en-Cambrésis. — Le secours dont vous nous parlez n'est pas **obligatoire**, mais laissé à l'initiative des dirigeants locaux. Vous pouvez adresser une requête à la Délégation du Nord du Secours National, 16 rue d'Inkermann, à Lille. Exposez clairement votre situation.

— Age de 67 ans j'ai versé assez régulièrement aux A.S. de 1930 à 1935, puis par intermittence, de 1935 à 1938, par suite de chômage. Je suis Belge et bénéficie d'une pension A. S. de 18 frs par trimestre. Ai-je droit à la retraite des vieux ? — D. J. à Rosendael.

Réponse. — Oui, puisque vous avez plus de 30 frs de rente d'A.S., condition exigée des étrangers.

— Ma femme touche une pension de 14 frs par trimestre de la Caisse Autonome des Mineurs, et ce depuis l'âge de 55 ans. A-t-elle droit de toucher à la Caisse Nationale de Retraites la bonification accordée aux petits retraités ? Elle a actuellement 69 ans, aurait-elle droit à l'arrérage ? — C. J. à Calonne-Liavin.

Réponse. — Négative, dans le cas présent, il ne s'agit que de pensions individuelles **jointes** par les intéressés **eux-mêmes**. Vous ne pouvez donc prétendre. Cependant, si votre femme a travaillé 5 ans au moins après l'âge de 50 ans, elle peut demander le réajustement de sa pension des Mines.

— Ayant fait ma demande de retraite des vieux, j'ai été accepté pour le 1er juin ; mais l'on me refuse la majoration de 1.800 trs pour conjoint à charge, parce que ma femme touche une pension d'ascendant pour fils tué) à la guerre de 1914, da 300 trs par trimestre. En a-t-on le droit — Un abonné da Rosendael.

Réponse. — Le refus n'est pas justifié, le conjoint **présumé à charge** n'a pas d'autres ressources personnelles. La majoration est en effet accordée si les ressources personnelles du conjoint sont inférieures à 1.800 frs par an. Réclamation à faire au Service Régional des Assurances Sociales 48 rue Royale à Lille.

— 1° Ayant fait ma demande d'allocation vieux travailleurs avant le 30 juin 1941, mais ayant travaillé jusqu'au 1er septembre, date du paiement du 1er trimestra, avais-je droit au rappel d'arrérage comme le prévoyait la loi ? 2° Continuant à travailler, pouvez-vous me dire s'il y a un salaire limite ? 3° La loi a-t-elle déja été modifiée et ou peut-on se procurer le nouveau taxte ? — E. C. à St-Quantin.

Réponse. — 1° Non, parce que vous avez travaillé plus d'un mois entre le 1er janvier et le 31 mai 1941. 2° pas de limite. 3° Non, sauf la possibilité de continuer à bénéficier de l'allocation, tout en continuant un travail salarié.

R. B.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Le peu de place dont nous disposons ne nous permet pas toujours de répondre par la voie du journal, à certaines questions qui nécessitent d'amples explications ou qui ont un caractère particulier.

Nous ne pouvons, dans ce cas, que répondre par lettre à condition que le demandeur veuille bien joindre un timbre de 1 fr. 50, en indiquant **confidentiellement** son adresse.

L'HÉRITIERE BASQUE

par Pierre ALCIETTE

— I —

Tout de suite en s'éveillant, ce matin de juillet, Gracianne Elizondo songea : « J'ai vingt ans aujourd'hui ! Vingt ans... »

Le grand soleil d'été filtrait à travers les rideaux blancs tirés devant la fenêtre ouverte. Avec ses murs peints à la chaux la chambre était toute lumineuse.

La jeune fille se redressa. Le coude replié et la joue dans sa main, elle regarda les choses familières.

Ce lit de bois sombre était celui où elle dormait depuis qu'elle avait quitté le petit lit, tout enveloppé de mousselines, de la chambre maternelle.

Elle avait toujours vu, sur le mur en face du lit, souriant dans son cadre ovale, le portrait de « l'amatchi » (grand'mère) en bandeaux gris et, de l'autre côté, ce tableau champêtre copie de Millet : sur la commode, la statue en plâtre de la Vierge de Lourdes, encadrée d'images pieuses ; sur la table rustique, en tapis à carreaux d'un rouge un peu déteint, d'un blanc un peu jauni bordé de franges.

Gracianne murmura :

— Vingt ans !

Un vent léger entr'ouvrit les rideaux. Un rais de lumière vint poudrer d'or les cheveux châtains de la jeune fille ; son visage pensif s'éclaira d'un sourire qui creusa de fossettes ses joues mates.

Il lui semblait tout à coup être comme le voyageur auquel appar